

| | | |
|---|---------------------------------------|--|
| DEPARTEMENT DE L'AIN | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX | | |
| OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 | | <u>SEANCE DU 15.02.2024</u> |
| Date de convocation : 08.02.2024 | Nb de conseillers En exercice : 10 | <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ |
| Date d'affichage : 08.02.2024 | Présents : 9 Votants : 9 | |
| N° Délibération 01247.2024.02.007 | Pouvoirs : 0 | |

OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Déclare que le comptes de gestion présenté ci-dessus, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240215-20240200007-DE



Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 9
DELIBERATION N°01247.2024.02.007

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET